

C.R.A.C. N° 119 (2019-2020)

2e session de la 11e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2019-2020

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission\*

**Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé**

Mardi 19 mai 2020

\*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Interpellations et questions orales</i> .....	1
<i>Question orale de M. Mugemangango à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'impact des licenciements de Brussels Airlines sur l'emploi en Wallonie »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	1
<i>Question orale de Mme Kapompole à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la prévention des infections sexuellement transmissibles »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Kapompole, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	3
<i>Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les soins de santé mentale et psychique »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	5
<i>Question orale de Mme Grovonius à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la lutte contre l'homophobie et l'accueil des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, queer et intersexes (LGBTQI) »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Grovonius, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	7
<i>Liste des intervenants</i> .....	9
<i>Abréviations courantes</i> .....	10

Présidence de M. Legasse, Président

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 16 heures 13 minutes.*

**M. le Président.** - La séance est ouverte.

En vertu de l'article 141.5 du règlement et étant donné la crise sanitaire, les députés qui ne peuvent pas être présents aujourd'hui ont la possibilité de poser leur question orale par vidéoconférence.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'IMPACT DES LICENCIEMENTS DE BRUSSELS AIRLINES SUR L'EMPLOI EN WALLONIE »

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mugemangango à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'impact des licenciements de Brussels Airlines sur l'emploi en Wallonie ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

**M. Mugemangango** (PTB). - Madame la Ministre, si le secteur de l'aviation est particulièrement touché par la crise que nous traversons, l'annonce, ce mardi 12 mai, du licenciement d'un quart de ses travailleurs par Brussels Airlines, soit 1000 personnes, a été un choc qui a concrétisé ce que certains craignaient.

Il est primordial aujourd'hui que ce ne soit pas aux travailleurs que l'on fasse payer la crise. Des entreprises comme celles-ci sont largement bénéficiaires. Rappelons qu'en 2018, le groupe Lufthansa qui possède Brussels Airlines a réalisé 2,8 milliards d'euros de bénéfices. Ces licenciements ne sont donc tout simplement pas acceptables.

Évidemment, quand on parle de la perte de 1000 emplois à Bruxelles, l'on peut craindre des situations similaires en Wallonie et un impact sur l'emploi en Wallonie.

Madame la Ministre, quel impact sur l'emploi wallon pensez-vous que ces licenciements et cette baisse d'activité de la part de la compagnie aérienne vont-ils avoir ?

Êtes-vous au courant d'autres licenciements collectifs possibles en Wallonie ?

Que mettez-vous en place directement ou via la concertation avec le Fédéral pour empêcher ces licenciements ?

Avez-vous discuté d'une interdiction de licenciement de la part des entreprises bénéficiaires durant cette crise au Conseil national de sécurité ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, la restructuration de Brussels Airlines, annoncée par la maison-mère Lufthansa, vise effectivement 1000 emplois directs, soit un quart du personnel de Brussels Airlines.

Sans que nous ne soyons encore en mesure d'identifier le nombre d'emplois wallons touchés, la restructuration de Brussels Airlines impactera évidemment notre Région.

L'entreprise Brussels Airlines a annoncé, le 12 mai 2020, son intention de licenciement collectif démarrant ainsi la phase d'information et de consultation de la procédure Renault.

Durant cette première phase, l'employeur consulte les représentants des travailleurs. Ensemble, ils examinent les possibilités d'éviter le licenciement collectif ou d'en atténuer les conséquences. Il recherche également les moyens permettant d'atténuer l'impact des licenciements. Entre le moment où vous avez posé la question et le moment où j'arrivais, l'on a entendu qu'on était à environ 300 personnes qui seraient potentiellement licenciées, mais tout cela est très fluctuant.

Il y a eu, je crois que c'était aujourd'hui, une réunion avec les syndicats qui avaient une certaine de questions à poser. La réunion a donc été ajournée.

La phase d'information et de consultation se déroule, de manière confidentielle, entre les interlocuteurs sociaux et n'est pas limitée dans le temps.

Dès que les contacts seront établis entre les services publics de l'emploi et Brussels Airlines, nous solliciterons des informations permettant d'estimer l'impact des licenciements en Wallonie.

Je laisse, comme je le dis dans ces situations, même si on ne s'y habitue pas – j'ai eu l'occasion de le dire sur GSK où les discussions continuent d'ailleurs - à laisser les concertations avancer.

D'ores et déjà, sur base de l'accord de coopération du 24 février 2006, mon cabinet a pris contact, dès la semaine dernière, avec les cabinets des ministres de l'Emploi en Flandre et à Bruxelles pour préparer le plan d'urgence sociale et coordonner les interventions des services publics de l'emploi de nos trois Régions. En effet, il appartient à la Région, le siège d'exploitation principal de l'entreprise en restructuration, de coordonner la Cellule de crise interrégionale, dès lors que les mesures de licenciement touchent plus de 250 travailleurs parmi lesquels 50 au moins sont domiciliés dans une autre Région que celle du principal siège d'exploitation.

Le siège principal d'activité de Brussels Airlines se situe en Flandre. C'est ma collègue, Mme la Ministre Crevits, qui doit organiser la concertation avec les autres Régions.

Une première réunion de concertation a eu lieu ce lundi entre nos trois cabinets pour assurer le flux des informations entre nous et la mobilisation de nos services publics de l'emploi.

Je n'ai reçu aucune demande de mise en place d'une cellule pour l'emploi ou de reconversion dans le cadre d'autres possibles licenciements collectifs en Wallonie, à ce stade, hormis concernant les restructurations déjà en cours avant la crise.

Néanmoins, j'ai souhaité renforcer les équipes mobilisées dans le cadre des cellules de reconversion avec l'engagement d'accompagnateurs sociaux supplémentaires.

La question des interdictions de licenciement dans les entreprises bénéficiaires est complexe. Le plan de restructuration, qui est un prérequis souvent exigé dans le cadre des aides économiques et financières aux entreprises en difficulté inclut quasi toujours des mesures de réduction de coûts, dont un volet social. Interdire les licenciements dans une entreprise en difficulté c'est risquer de mettre sa survie et les emplois qu'elle génère encore plus en danger. Il ne relève pas des compétences des régions de définir les modalités de soutien financier de l'État belge à une entreprise comme Brussels Airlines, même si, dans ce cadre, on pourrait espérer un engagement ferme – en tout cas c'est ce que

je ferais si j'étais au Fédéral – de la maison mère Lufthansa pour développer ses activités à Bruxelles et pour un faire le cinquième hub du réseau Lufthansa, notamment via la modernisation et le renforcement de l'efficacité CO2 des avions de Brussels Airlines, de même qu'une participation de l'État belge qui paie et donc des rentrées dans le capital de la société pour lui permettre d'être associé à la gouvernance et aux décisions stratégiques de l'entité Brussels Airlines.

Pour ce qui relève des compétences du Gouvernement wallon, je participe et soutiens activement les mesures qui sont mises en œuvre dans le cadre du plan Get up Wallonia pour diminuer l'impact de la crise sanitaire sur nos entreprises et en particulier sur l'emploi de nos concitoyens.

**M. le Président.** - La parole est à M. Mugesangango.

**M. Mugesangango (PTB).** - Je vous remercie. Par rapport à votre réponse, il y a quand même des positions de principe que l'on peut défendre par rapport aux questions de licenciements. Par exemple, d'autres pays européens ont pris des positions très fermes par rapport à la possibilité de licencier en temps de crise. Ils ont donc refusé l'idée que l'on puisse procéder à des licenciements pendant la crise sanitaire, pendant la crise du coronavirus. C'est une position que l'on peut tout à fait défendre aussi en termes de position de principe.

La question est de ne pas s'intéresser qu'aux entreprises en difficulté, ou alors il faut définir ce que l'on veut dire par « difficulté ». Une entreprise qui gagne 2,8 milliards d'euros en 2018 n'est pas à proprement parler une entreprise en difficulté. Dans ce sens-là, la question du licenciement possible dans les entreprises largement bénéficiaires nous pose question. Pour nous, cela doit être clair que c'est d'autres solutions qui doivent être privilégiées.

Je vous invite à être attentive, j'imagine que vous l'êtes, à l'ensemble du secteur aéronautique qui traverse des turbulences importantes. La dernière annonce concernant par exemple Ryanair, où l'on annonce aussi des licenciements dans plusieurs pays européens, ce sont des questions sur lesquelles il faudra être attentif, vu que les conséquences économiques et sociales de ces décisions peuvent être très dommageables pour la Région wallonne, mais certainement aussi pour les travailleurs de notre Région.

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Je voulais juste rajouter deux éléments, parce que j'ai été un peu rapide pour clôturer.

Dans le cadre des aides économiques que la Région a dégagées notamment pour les PME et pour les entreprises dans le volet économique, j'avais demandé que l'on rajoute une mesure pour faire en sorte que les

entreprises ne versent pas de dividende et que, s'il y avait une aide forfaitaire, ce soit lié au fait qu'ils ne donnent pas de dividendes. Cela a donc été acté. Cela me semblait être une conditionnalité qui me semblait nécessaire. C'est un premier élément, je ne l'avais jamais évoqué par ailleurs.

Deuxièmement, dans le cadre des budgets recherche qui ont été augmentés – on a mis 25 millions d'euros de plus, en recherche on a été très actifs en Wallonie –, je voulais vérifier, s'il y avait des entreprises privées qui étaient en cours de licenciement pour le moment, que ces entreprises ne bénéficient pas du montant ou que, si elles bénéficient du montant, que l'on rouvre la négociation sur le nombre de licenciements. Il semblerait que ces montants ne les concernent pas.

J'avais cependant obtenu un accord que si cela avait été le cas, ce ne serait donné que moyennant renégociation des licenciements qui avaient été annoncés, qui ne font pas encore l'objet d'un accord ni d'un nombre établi. En tout cas, cette conditionnalité me semblait à la fois réaliste et nécessaire.

**M. le Président.** - La parole est à M. Mugemangango.

**M. Mugemangango (PTB).** - J'entends ce que vous dites sur le caractère conditionnel des aides, c'est un débat qui vaut vraiment la peine, mais je pense aussi que la question d'aboutir dans certaines circonstances à une interdiction pure et simple de licencier est aussi une question qui vaut la peine d'être portée au niveau fédéral notamment par le Gouvernement wallon.

**QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA PRÉVENTION DES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompole à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la prévention des infections sexuellement transmissibles ».

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

**Mme Kapompole (PS).** - Madame la Ministre, vous en êtes parfaitement consciente, l'urgence et la gravité du COVID-19 ne doivent pas faire oublier d'autres pathologies comme le, comme le HIV et l'hépatite C, qui affectent encore des milliers de citoyens au quotidien.

Pour le HIV, quelle est la situation actuelle ? Je dirais que ce n'est pas le moment de baisser les bras. Environ 20 000 personnes vivent avec la maladie en Belgique, dont 10 % l'ignorent. Il y a toujours de nouvelles infections. Or, on le sait, nous voulons tout faire pour éviter celles-ci.

Qu'en est-il de l'objectif 95-95-95 ? Cet objectif trois fois 95 est un objectif santé publique qui imprègne toutes les politiques de lutte contre le VIH sida.

Quid de l'accès au traitement pour les publics cibles dans le climat et la situation actuels ?

Pour l'hépatite C, apparemment si l'on arrive à accélérer les choses, l'on peut arriver à l'élimination de cette maladie. Cela nécessitera alors un nouveau plan visant l'élimination de l'hépatite C à mettre en œuvre entre le Fédéral et entités fédérées, qui pour l'instant fait défaut. Il doit être à l'initiative du Fédéral. Je ne vais donc pas vous demander à vous de le mettre en œuvre. Par contre, comme les Régions peuvent quand même avancer seules dans certaines compétences qui leur appartiennent, notamment la prévention et le dépistage, avec un focus sur les groupes les plus vulnérables, je me demandais s'il était possible de porter ce débat, au nom de la Wallonie, lors de la prochaine CIM Santé.

Enfin la prévention, qui est d'autant plus importante que la transmission de l'hépatite C et du HIV est accélérée par deux facteurs. D'une part, la méconnaissance de la maladie dans le grand public – malgré toutes les campagnes d'information et tout le travail déjà réalisé pendant les décennies précédentes ; un gros travail à faire en termes d'information – et aussi de surreprésentation dans certains groupes cibles. Je pense aux détenus, aux utilisateurs de drogues, aux personnes réfugiées en Wallonie.

Quelles sont les campagnes de prévention prévues à destination de ces groupes les plus vulnérables, qui n'auront pas du tout la même approche que Monsieur et Madame tout le monde dans la société ? Il faut trouver un moyen de discuter avec eux et de faire passer les messages qui font sens. À ce niveau-là, je pense qu'il y a encore du travail à réaliser.

Enfin, pour insister sur les groupes les plus vulnérables, on sait que la Région wallonne a un rôle important à jouer dans le dépistage de ces groupes vulnérables. Je voulais avoir plus d'informations concernant la reprise de ces dépistages dans ce domaine pour les groupes les plus vulnérables.

Je terminerai par l'approche Jean Ré. Je pense que vous l'avez déjà évoqué lors d'une question précédente et je trouve que c'est vraiment important d'avoir mis l'accent là-dessus. On le sait d'ailleurs, dans cette crise que nous vivons, la lecture Jean Ré n'est pas encore suffisamment présente. Il faut vraiment l'aborder dans tous les domaines et dans toutes les compétences ministérielles. Par rapport à cette problématique de

l'hépatite C et du VIH, je voulais avoir des informations concernant cette approche.

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, dans le cadre du confinement, des services, comme les centres de planning familial, ont été invités à garder leurs portes ouvertes. De toute façon, même si je ne leur avais pas demandé, ils l'auraient fait par militantisme, par engagement. Ils n'ont pas attendu que je sois présente pour réaliser des IVG. Ce n'est sûrement pas une crise, fût-elle une crise sanitaire d'ampleur, qui arrêtera les centres de planning dans leur travail. Pour les situations urgentes en maintenant une permanence téléphonique et en restant accessibles uniquement pour les consultations IVG et les consultations gynécologiques urgentes.

Les opérateurs en Promotion de la santé financés par la Wallonie, dont les centres de planning familial sont restés très actifs sur les réseaux sociaux, afin de continuer à sensibiliser la population et à diffuser des messages de prévention.

En outre, plusieurs ASBL actives dans la prévention du VIH et des IST ont maintenu les dépistages mais sur rendez-vous, comme les centres de planning d'ailleurs. Les centres de référence VIH et IST sont eux aussi restés actifs en suivant les recommandations établies.

Pour garantir la continuité des soins et l'accessibilité aux traitements de type PrEP, TPE et autres antirétroviraux, les centres de référence VIH et IST ont, durant cette période de crise sanitaire, mis en place des procédures particulières : venue sur prise de rendez-vous, téléconsultations, envoi des prescriptions par mail ou via la poste.

Pour le VIH, des autotests sont disponibles dans toutes les pharmacies belges depuis 2016.

La stabilisation et la réduction de l'incidence IST dont le VIH et les hépatites en Wallonie est un des objectifs poursuivis dans le Plan Promotion et Prévention Santé en Wallonie, appelé WAPPS.

Il s'agit d'un objectif qui s'inscrit dans la lignée de la stratégie à plus long terme proposée par l'OMS pour lutter contre les infections sexuellement transmissibles avec une approche globale de la santé, des recommandations ONUSIDA, du Plan interfédéral VIH Sida et de la note stratégique pour la prévention du VIH et des autres IST en Wallonie, du Comité de Pilotage et d'Appui Méthodologique représentatif des intervenants du secteur IST et Sida en Wallonie.

Il s'agit à la fois d'améliorer le niveau d'information et de renforcer les aptitudes de la population avec une

attention particulière aux publics à risque en matière d'IST dont le VIH et les hépatites, de prévention, de réduction des risques, de dépistage et de traitement et d'améliorer l'accès et le parcours des soins en santé en matière d'IST dont le VIH et les hépatites, en optimisant la complémentarité et la cohérence des actions.

Dans la poursuite de ces objectifs, plusieurs opérateurs en promotion de la santé développent déjà de nombreux projets concrets sur terrain, partout en Wallonie.

L'objectif 95-95-95 dont vous parlez, donc 95 % des personnes atteintes du VIH connaissent leur statut sérologique - 95 % des personnes dépistées sont sous traitement antirétroviral - 95 % présentent une charge virale supprimée fixé par l'ONUSIDA. Ce programme s'inscrit aussi dans la même temporalité que le Plan Promotion Prévention Santé en Wallonie, car ils s'inscrivent dans le même horizon, celui de 2030.

En 2013, les objectifs fixés pour 2020 étaient 90-90-90, 500 nouvelles infections ou moins, zéro discrimination. Pour 2030 ceux-ci sont 95-95-95, 200 000 nouvelles infections ou moins, et zéro discrimination.

Comme vous le savez, le Plan interfédéral VIH est arrivé à sa fin et il devra être reconduit pour 2020-2025.

Je soutiendrai la reconduction de ce Plan VIH en concertation avec les opérateurs de Promotion de la Santé spécialisés dans ces questions à la CIM Santé publique, une fois que la crise sanitaire sera terminée et que le Gouvernement Fédéral sera sorti de la période de ses pouvoirs spéciaux.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Kapompole.

**Mme Kapompole (PS).** - Merci pour les réponses apportées.

La difficulté est d'y voir plus clair rapidement, notamment par rapport au public cible.

Mais j'entends bien que dès la fin des pouvoirs spéciaux, vous porterez le débat au niveau fédéral et donc je me permettrai de revenir sans doute pour continuer à apporter des réponses.

Là où, par contre, il y a, je pense, un manque, c'est l'aspect généré de la problématique. Ce serait intéressant d'avoir quelque chose de beaucoup plus systématique par rapport à cette approche.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« LES SOINS DE SANTÉ MENTALE ET  
PSYCHIQUE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les soins de santé mentale et psychique ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Madame la Ministre, le Groupe de réflexion Mentalement Sage dans lequel testachats représente les consommateurs, invitait le 11 mai dernier les autorités à, je cite : « Augmenter les investissements communs dans les soins de santé psychiques ».

Il s'agirait, en fait, pour la Belgique via un plan de croissance étalé sur cinq ans de mieux répondre à la vague de demandes de soins de santé psychiques qui, on le sait, risque d'arriver après la crise sanitaire.

Ce groupe avance les chiffres suivants : plus de 80 % des fonds disponibles en matière de soins de santé seraient consacrés aux soins résidentiels en Belgique pour seulement 6 % alloués aux soins de santé psychiques.

J'aurais voulu savoir si vous pouviez confirmer ces chiffres à l'échelle wallonne ?

Il ne fait aucun doute que la santé mentale de certains citoyens s'est détériorée de manière significative depuis le début de la crise COVID-19.

D'ailleurs, pour corroborer ce propos, on peut aussi se baser sur le rapport du Bureau fédéral du Plan publié le 29 avril dernier.

Le groupe de réflexion estime que si on intervient pas maintenant, cela pourrait avoir des conséquences vraiment très néfastes, tant pour la santé publique que pour notre économie. Dans une période économiquement difficile comme celle-ci, il est bien sûr d'autant plus important d'investir suffisamment dans la santé mentale.

Mentalement Sage plaide pour la généralisation des remboursements pour les psychologues et les orthopédagogues ainsi que pour une augmentation des soins mobiles et ambulatoires. Elle défend également le renforcement des capacités pour l'enseignement et la formation dans les soins de santé psychiques ainsi qu'un

engagement total en faveur du suivi de la recherche et de l'innovation.

Comment le Gouvernement wallon compte-t-il répondre à ces recommandations dans les mois à venir ?

J'ai une question plus précise quant à la circulaire du 23 mars à propos des modalités de la téléconsultation autorisée pendant la période COVID-19 dans les services de santé mentale puisqu'il est prévu que, durant cette crise, la téléconsultation sera facturée au tarif forfaitaire de 5 euros tant pour les patients déjà inscrits que pour les autres patients, sauf ceux déjà pris en charge pour des raisons sociales avec un tarif inférieur. Le patient sera informé de cette facturation avant la téléconsultation.

Les services de santé mentale se posent la question de la validité de cette circulaire au regard des articles 53 et 54 du décret du 3 avril 2009 relatif à l'agrément des services de santé mentale et à la reconnaissance des centres de référence en santé mentale en vue de l'octroi de subventions. Un arrêté de pouvoirs spéciaux a-t-il été pris en ce sens pour légaliser cette limitation tarifaire ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses sur ce sujet ô combien important.

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, l'écart des investissements en matière de santé mentale et ceux relatifs aux soins de santé en général, mais aussi la part des soins de santé mentale ou psychiques résidentiels par rapport à celle des soins ambulatoires et mobiles, sont disproportionnés en Belgique.

Pour rester dans la veine de la proportionnalité des dépenses, il faut relever, en matière de dépenses publiques de santé mentale, la très faible proportion des moyens dédiés à la santé mentale des enfants et des adolescents, qui représentent pourtant 21 % de notre population, par rapport aux moyens globaux déployés.

C'est la raison pour laquelle, en début de législature, j'ai principalement attiré l'attention sur l'importance d'agir auprès des enfants et des adolescents.

Les moyens consacrés à la promotion de la santé mentale et à la prévention sont faibles alors que, en début de parcours de vie, l'équilibre mental se construit et que l'observation et la détection précoce des troubles peuvent intervenir à bon escient, c'est-à-dire avec une perspective d'amélioration de la santé globale de l'individu.

Il est également à souligner que, même si les collaborations sont souvent fructueuses, il est parfois

difficile de pouvoir mener une politique générale de soins de santé mentale – et j'y ai déjà répondu en commission ou en plénière – vu la complexité institutionnelle.

De nombreuses matières sont gérées par la Wallonie, mais les hôpitaux psychiatriques et les réseaux de soins de santé mentale sont implémentés et développés par le Gouvernement fédéral, en collaboration bien évidemment avec les entités fédérées, tandis que les matières de prévention, de détection et d'intervention précoce restent, pour la plupart, sous l'égide du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant les matières liées à l'enfance et l'adolescence, ce qui, convenons-en, ne facilite pas les choses. Cela dit, ce n'est pas nous qui allons maintenant faire une réforme de l'État, mais c'est un constat de difficulté.

Concernant la généralisation des remboursements des prestations des psychologues et orthopédagogues, je ne me prononce pas parce que cela correspond à une compétence strictement fédérale.

Sur les pourcentages de dépenses de santé, je ne peux vous apporter que ce qui m'est connu et ce qui concerne la Wallonie et ses compétences propres. Au même titre que les soins ambulatoires, les financements relatifs à la santé sont répartis entre les différents niveaux de pouvoirs, fédéral et fédérés.

Pour ce qui concerne la proportionnalité des moyens wallons dédiés à la santé mentale, je n'ai aucune difficulté à vous répondre. En 2020, le budget global de la santé mentale atteint 178,952 millions d'euros. Sur la proportionnalité des moyens entre le résidentiel et l'ambulatoire, 44,5 % de ce montant est destiné aux prises en charge de type résidentiel qui sont de notre compétence, c'est-à-dire les maisons de soins psychiatriques, les initiatives d'habitations protégées et une partie des centres de revalidation fonctionnelle. La proportion des moyens qui va à la santé mentale ambulatoire et mobile, en intégrant tous les secteurs qui y sont actifs, y compris celui des assuétudes, est donc de 55,5 %.

Concernant la circulaire du 23 mars dernier concernant les modalités de téléconsultation autorisées pendant la période épidémique COVID-19 et la décision de diminuer à 5 euros durant le temps de crise, c'est une mesure importante et qui rejoint votre préoccupation de plus d'investissement dans les soins de santé mentale ainsi que les recommandations d'une plateforme qui estime qu'il n'y a pas assez d'investissement. Il me semblait donc nécessaire de le faire.

Cette circulaire est une recommandation dès lors que le CWASS permet d'aller jusqu'à la gratuité des soins. Je tiens également à vous signaler que le Gouvernement wallon a octroyé exceptionnellement à chaque service

de santé mentale, une prime de 5 000 euros par agrément pour compenser la perte d'activité.

Dans le contexte de crise et compte tenu de la nécessité de poursuivre le lien thérapeutique, l'objectif était aussi d'éviter d'envoyer au maximum des patients qui décompenseraient par manque ou arrêt des soins de santé mentale vers les services d'urgence submergés.

Les services de santé mentale ont été invités à recourir à la pratique de la téléconsultation. Ladite circulaire a été rédigée dans un contexte de crise de santé publique qui implique d'agir selon la nécessité d'urgence.

Dans l'intervalle, toute une série de projets ont été adoptés et mis en œuvre :

- l'ouverture de la ligne verte AViQ ;
- le renforcement des numéros verts 1718 pour les francophones et 1719 pour les germanophones et la mise à disposition de questions, ce que l'on appelle les FAQ sur le portail [luttepauvrete.wallonie.be](http://luttepauvrete.wallonie.be) ;
- enfin, sur ma proposition, le Gouvernement wallon a pris une série de mesures, notamment le 22 avril, pour augmenter les moyens de la santé mentale en Wallonie, dans le cadre de la crise COVID-19. C'est comme cela que les 65 services de santé mentale de Wallonie seront renforcés financièrement à hauteur de 4,740 millions d'euros ;
- les 16 services de soins psychiatriques à domicile seront soutenus à hauteur de 3 024 000 euros ;
- les 13 maisons de soins psychiatriques verront leurs équipes étoffées de 6,5 psychologues. Cela fait un budget pour eux de 390 000 euros qui est dégagé ;
- le Centre de prévention du suicide et d'accompagnement pourra engager un psychologue. On a dégagé 60 000 euros pour cela ;
- enfin, les sept cellules mobiles d'intervention qui visent à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap pourront engager deux psychologues supplémentaires. Pour cela, un budget de 420 000 euros a été débloqué par la Wallonie.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse.

Il est clair que la crise du COVID-19 a un impact négatif sur le bien-être des Belges et ses principaux déterminants comme la santé et les relations sociales.

Certains groupes sont particulièrement vulnérables, on en a déjà parlé à plusieurs reprises. Les femmes, les personnes à faibles revenus, qui vivent seules, en incapacité de travail, les personnes qui sont confrontées

aussi aux difficultés et aux cas médicaux qui sont dans le milieu des soignants.

Nous avons parlé la dernière fois en effet des soutiens que vous accordiez aux services de santé mentale. C'est très important et je vous remercie pour ces recommandations. Il est important que le secteur se sente soutenu également.

Il est clair qu'il faut agir vite et bien à tous les niveaux de pouvoir et donc, aussi au niveau wallon.

**QUESTION ORALE DE MME GROVONIUS À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET L'ACCUEIL DES PERSONNES LESBIENNES, GAYS, BISEXUELLES, TRANS, QUEER ET INTERSEXES (LGBTQI) »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Grovonius à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la lutte contre l'homophobie et l'accueil des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, queer et intersexes (LGBTQI) ».

La parole est à Mme Grovonius pour poser sa question.

**Mme Grovonius (PS).** - Madame la Ministre, en France, l'association « Le Refuge » bien connue pour l'accompagnement qu'elle offre aux jeunes LGBTQI exclue de chez eux, rappelait récemment que le confinement accentue la précarité de ce public. Ainsi, les jeunes dont les parents n'accepteraient pas l'orientation sexuelle de leurs enfants se trouvent enfermés avec eux et dans une détresse psychologique importante. Les appels de détresse n'ont eu de cesse d'augmenter révèle par ailleurs « Le Refuge ».

Face à la détresse de ces jeunes, une application pour signaler les violences LGBT-phobes a été lancée, en France, par l'association des policiers LGBT, Flag, en partenariat avec le secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations. Un plan d'urgence contre les violences LGBTQI avec de nouveaux moyens financiers a également été mis en place par le secrétaire d'État français.

Madame la Ministre, quelques jours après, le 17 mai qui est la Journée internationale de lutte contre l'homophobie, je souhaiterais faire le point avec vous sur la situation en Wallonie.

Des constats similaires sont-ils apparus chez nous ? Les services d'accompagnement des LGBTQI ont-ils connu également une explosion d'appels et de demandes de soutien ? Une application telle que celle lancée en France existe-t-elle chez nous ? Dans la négative, pourriez-vous envisager d'en développer une ?

Enfin, Madame la Ministre, qu'en est-il de l'ouverture de places d'accueil d'urgence des LGBTQI en Wallonie ?

D'avance merci pour vos éléments de réponse.

**M. le Président.** - La parole est à Madame la Ministre Morreale.

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, merci pour votre question et merci pour l'attention que vous portez à cette problématique.

C'est vrai que la journée du 17 mai est l'occasion de rappeler que la lutte contre l'homophobie et la transphobie n'est malheureusement pas terminée. Nous luttons au niveau de la Région activement contre ces discriminations dont font l'objet, et ont encore fait l'objet très récemment, les personnes qu'elles soient lesbiennes, gays, bi, trans, queer, intersexes, et cetera.

Pour traiter les cas de discriminations, notamment basées sur l'identité de genre ou l'orientation sexuelle, on finance l'Institut à hauteur de 69 000 euros et Unia pour 642 000 euros avec un accord de coopération interfédéral.

Nous agréons également des maisons arc-en-ciel qui ont pour mission de fournir une aide sociale, juridique et un accompagnement psychologique pour les personnes qui rencontrent des difficultés à vivre leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.

Les maisons arc-en-ciel ont assuré des permanences téléphoniques et des chats sur internet pendant le confinement. La Fédération des maisons arc-en-ciel m'informe que les appels ont été stables durant la crise et qu'aucun cas grave ne leur a été communiqué. C'était l'une des craintes à l'instar de ce qui se fait avec les violences conjugales et intrafamiliales. Il y avait une crainte d'augmentation de plaintes et de difficultés particulières pour les personnes LGBT et particulièrement les jeunes. Cela n'a pas été le cas, en tout cas pas dans les chiffres.

Si les chiffres actuels n'indiquent pas non plus chez Unia une hausse des signalements par rapport à l'année précédente, il faudra avoir le recul nécessaire pour pouvoir disposer d'une vue objectivée de la situation réelle. Au final, on se dit que ce n'est pas parce qu'on n'a pas eu de cas, plus de cas signalés, que cela n'existe pas.

Peut-être qu'au moment du déconfinement en va avoir une résurgence et une augmentation du nombre de cas. Je reste prudente si l'on prend le cas du harcèlement dans les transports en commun, j'avais moi-même quand j'étais parlementaire posé la question de savoir si le phénomène existait et l'on m'avait dit : « il n'existe pas parce qu'il n'y a pas de plaintes ». Ce n'est évidemment pas parce qu'il n'y a pas de signalements que le phénomène n'existe pas.

Vous soulignez la situation particulièrement alarmante de certains jeunes confinés dans des milieux hostiles et homophobes, qui se voient parfois exclus de leur domicile. À cet égard, Patrick Charlier a révélé qu'Unia avait reçu des signaux qui attestaient d'une recrudescence de la violence intrafamiliale vis-à-vis des jeunes homosexuels. Je tiens à féliciter le travail des associations et des maisons arc-en-ciel qui leur viennent en aide et qui ont poursuivi leur travail durant le confinement.

Pour le moment, les jeunes qui seraient exclus de leur foyer peuvent être accueillis dans les structures d'accueil qui sont existantes : des abris de nuit,... Il y a parfois des jeunes qui n'y ont pas particulièrement des places. J'ai rencontré une jeune femme qui était dans le refuge et la place de la Fondation Ihsane Jarfi. Cette personne-là, avant d'être dans le refuge Ihsane Jarfi, elle était dans un centre qui accueille des jeunes pour assuétude. Cela n'était pas sa place, mais c'était la solution que l'on avait trouvée pour elle à ce moment-là.

C'est pour cela que la Fondation Ihsane Jarfi a créé en juin 2019, le premier refuge en Wallonie. Cela fait 11 mois qu'il fonctionne. Il y a 11 jeunes sont entrés en contact avec le refuge, et 5 d'entre eux ont été hébergés. Convaincue de la nécessité d'agir et de la pertinence ce type de dispositifs, j'ai décidé de soutenir la Fondation à hauteur de 19 000 euros pour 2020 à partir du mois de juillet jusqu'à la fin de l'année pour assurer la pérennité du projet. Aujourd'hui, pour le moment, il fonctionne avec des bénévoles, l'idée est de professionnaliser le dispositif et nous allons donc le pérenniser annuellement sur base d'une évaluation positive. C'est en fait l'objectif.

Dans le cadre du Plan d'action interfédéral contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTQI, je voudrais mener une réflexion sur le

développement des refuges avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Ministre du Logement, et en concertation avec les associations et les pouvoirs locaux.

Il n'existe pas d'application pour signaler les violences LGBT. Une telle application pourrait être envisagée dans le cadre du Plan interfédéral à l'initiative de l'État fédéral qui dispose de compétences clés, comme la justice et la police. L'actualité nous rappelle malheureusement souvent la nécessité d'agir en la matière. Mardi dernier encore, deux jeunes ont été victimes d'une agression homophobe, alors qu'ils réalisaient des photos pour une Pride virtuelle à la gare des Guillemins. Je veux les assurer de tout mon soutien, leur dire mon admiration et que quelque part, cela nous conforte dans l'intérêt qu'il faut maintenir la pression, faire des mesures d'autant plus importantes pour faire en sorte qu'on lutte pour une société plus tolérante. Les mesures du 17 mai, journée internationale, sont d'autant plus d'actualité. Heureusement, nous sommes très nombreux à faire en sorte qu'on ne rebascule pas dans une société d'intolérance et que les quelques cas qui existent encore aujourd'hui, nous luttons pour que cela n'arrive plus. On fera en sorte de mettre tous nos efforts, Fédération Wallonie-Bruxelles, Wallonie, Bruxelles, la Flandre – parce que j'ai parlé avec Bart Somers qui est ouvert sur la question et je m'en félicite – et le Fédéral je l'espère aussi pour tous les aspects justice, police, qui sont essentiels.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Grovonius.

**Mme Grovonius (PS).** - Je remercie Mme la Ministre pour ces éléments de réponse et l'assurer que moi comme d'autres et comme tout notre groupe socialiste, nous sommes à ses côtés pour maintenir cette pression et ce travail, en vue de lutter pour cette société plus juste et tolérante, et faire en sorte que toute personne, quelle que soit son orientation sexuelle, quel que soit son genre, puisse à un moment donné vivre tout simplement dans notre société.

**M. le Président.** - Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 16 heures 50 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

Mme Gwenaëlle Grovonijs, PS

Mme Joëlle Kapompole, PS

M. Dimitri Legasse, Président

Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes

M. Germain Mugemangango, PTB

Mme Mathilde Vandorpe, cdH

## ABRÉVIATIONS COURANTES

ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
CIM	conférence interministérielle
CO2	dioxyde de carbone
COVID-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CWASS	Conseil wallon de l'action sociale et de la santé
FAQ	foire aux questions
GSK	GlaxoSmithKline
HIV	Human Immunodeficiency Virus
IST	infections sexuellement transmissibles
IVG	interruption volontaire de grossesse
LGBT	lesbiennes, gays, bisexuels et trans
LGBTQI	lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers et intersexes
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU	Organisation des Nations unies
PME	petites et moyennes entreprises
PrEP	prophylaxie pré-exposition
sida	syndrome d'immunodéficience acquise
TPE	Traitement Post-Exposition pour le VIH
Unia	Centre interfédéral pour l'égalité des chances
VIH	virus de l'immunodéficience humaine
WAPPS	Plan wallon de prévention et de promotion de la santé